

Epreuve : 10.1 Matière : 57.30 Session : 20.19

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le vénérable W., documentaire du réalisateur P. Schröder, illustre le drame des massacres religieux perpétrés en Birmanie sous le couvert de l'Etat. Fortement imbriquées au pouvoir politique, les religions ont été objet de discorde et source de discriminations et d'inégalités, comme en témoigne l'affaire Dreyfus dont Jean Jaurès a été le contemporain. Le dernier estime, dans un texte publié en 1902, que la République permet à chacun d'exercer la souveraineté « quelle que soit sa croyance religieuse ».

La souveraineté est un concept relativement récent dans l'histoire humaine, concomitant de la fin du féodalisme, défini par des rapports d'homme à homme, et de l'émergence de l'Etat-nation. La souveraineté est la capacité donnée à un individu de prendre des décisions, ces dernières pouvant être d'ordre politique, mais également concerner ses actions ou son corps. La notion de République prend des acceptions différentes selon l'époque et l'espace considérés ; ainsi faut-il distinguer la République idéale de Platon de la République romaine ou des Républiques démocratiques contemporaines. Jaurès est un acteur de la III^e République, caractérisée par un pouvoir conséquent accordé aux représentants du peuple, élus au suffrage universel. Cette période est également marquée par la distinction entre pouvoir politique et pouvoir religieux.

Dès lors, la République française, de par son idéal démocratique, permet-elle à chacun d'exercer sa souveraineté grâce à la séparation du religieux dans la sphère privée ?

La religion peut s'avérer être un frein à l'exercice d'un pouvoir autonome, qu'il soit d'ordre politique ou personnel. La République française, en séparant le religieux du politique, a permis l'avènement d'un idéal démocratique. Mais une égalité parfaite est difficile.

ment atteignable, sinon au prix d'une restriction des libertés.

La religion a pu être un obstacle à la souveraineté. Ainsi, d'un point de vue politique, l'Eglise et l'Etat ont longtemps été liés sinon confondus. Du Reichskirchensystem mis en place par les Ottoniens au ^{IX}^e siècle à la répression des hérésies cathares durant la Croisade des Albigeois, raison d'Etat et raison religieuse ne faisaient qu'un. Si la notion de souveraineté est souvent utilisée pour qualifier le régime monarchique, elle est en réalité liée à une forme de liberté. De ce fait, la souveraineté nationale définie par une liberté des Etats face aux prétentions de l'extérieur n'existait pas sous l'Ancien Régime. La France était et est restée la « fille aînée de l'Eglise » jusqu'au début du ^{XIX}^e siècle. L'omniprésence du religieux dans la sphère politique se traduit par l'existence d'une religion officielle. Ainsi, l'impossibilité pour la reine d'Ecosse Marie Stuart de monter sur le trône d'Angleterre naît de son obédience catholique. Par ailleurs, Henri II a dû renoncer au protestantisme pour devenir roi de France. Malgré l'édit de tolérance mettant fin aux guerres de religion, l'exercice de la souveraineté ou du moins la jouissance d'une certaine forme de liberté étaient limités. Au ^{XVI}^e siècle, ce qui se rapprochait le plus d'une forme de liberté religieuse était le « *cujus regio, ejus religio* » (à chaque Prince sa religion) germanique. Les distinctions entre religions n'y étaient pas moins prégnantes. Les conflits entre pouvoir politique et pouvoir religieux attestent d'une compétition pour « le monopole de l'exercice de la violence légitime » (Max Weber, *Economie et société*), comme « l'attentat d'Anagni » qui a lieu sous Philippe le Bel. Mais même en rupture avec la papauté, les monarques ne délaissent pas le pouvoir religieux, que ce soit en nommant eux-mêmes les papes (Avignon) ou en créant une nouvelle religion (anglicanisme par Henri VIII d'Angleterre à la suite du refus de son divorce par le pape).

En parallèle du politique, la religion exerce un contrôle sur les mœurs et les croyances empêchant une entière souveraineté des populations. Les nombreux conflits religieux qui ont structuré la France selon J.-P. Rioux et J.-F. Lirionelli (l'histoire culturelle de la France) illustrent l'emprise des croyances sur l'identité des peuples. Le ton particulièrement virulent d'Agrippa d'Aubigné dans Les Tragiques - notamment dans le dernier livre figurant les châtements promis aux catholiques - atteste de la violence des guerres de religion du XVII^e siècle. Les conflits entre protestants et catholiques se sont par la suite atténués. Ainsi Jean-Sébastien Bach, protestant, était employé par l'Église catholique pour composer des cantates ou des messes comme le Magnificat. La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle sont au contraire marqués par une double logique : une déchristianisation avec le développement d'un anticléricalisme et un renouveau de la foi, marqué par les nouvelles pèlerinages. Les campagnes, en particulier, sont attachées à la religion. L'Angelus de Millet est reproduit et orne les murs de nombreuses maisons. C'est dans les vieilles pierres de l'église de la commune que se nichent l'identité locale et la mémoire collective (l'Halbwachs, Les cadres sociaux de la mémoire). Dans la scène finale de La Terre, Émile Zola décrit l'enterrement de Françoise qui n'aura jamais quitté son village. Le contexte explique en partie la violence de l'affaire qui polarise la société française depuis 1898. L'Église du Syllabus est fondamentalement anti-dreyfusarde. Le journal La Croix se proclamait d'ailleurs à l'époque le « journal le plus antisémite de France ». Si certains catholiques se sont ralliés à la défense du capitaine, ils ont été plus nombreux à croire les fausses accusations de trahison. Dans cette perspective, la phrase de Jean Jaurès, l'un des premiers dreyfusards parmi les socialistes, prend tout son sens : l'hégémonie d'une religion empêche les autres d'accéder à la liberté et la souveraineté. Seule la République serait alors capable d'y remédier.

La République, fondée sur un idéal démocratique, a pour but d'égaliser les situations. Avec la République, le pouvoir temporel ne dépend plus du pouvoir spirituel. Les hommes exerçant le pouvoir ne sont pas les représentants de Dieu sur Terre, tels

les rois thaumaturges dans le livre du même nom de Marc Bloch. La légitimité politique vient des urnes. La III^e République affiche un libéralisme politique et promeut les libertés fondamentales comme la liberté de la presse ou d'association (1901). La liberté religieuse en fait bien évidemment partie; la souveraineté prend alors le sens de liberté dans le choix de croire ou non. La présence de figures protestantes dans les cercles du pouvoir illustre ce libéralisme. Ainsi, dans le domaine de l'éducation, Pauline Kergomard a développé les écoles maternelles et Mme Jules Favre l'École Normale Supérieure de filles de Lez-les-Bains. L'école est en effet le lieu de la réalisation de l'idéal méritocratique et des ascensions sociales fulgurantes comme celle de G. Bonaparte, normalien et petit-fils d'un valet. Cet idéal a été favorisé par la laïcisation de la société et notamment de l'école avec les lois Ferry (1882). Les instituteurs deviennent les chantres d'une religion laïque: la foi dans le progrès héritée des Lumières. Le positivisme d'Auguste Comte imprègne les différentes disciplines. L'histoire, par exemple, cherche une plus grande scientificité en sortant de l'eschatologie chrétienne qui datait d'Augustin (La Cité de Dieu) et en se laïcisant (manuel d'E. Levesque).

La laïcisation de la société s'achève par la loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905 mais est en réalité un phénomène progressif. Le mouvement politique accompagne un mouvement anticlérical virulent qui prend la forme de journaux (La Calotte) ou de manifestations comme les « saucissonnades du Vendredi-Saint ». En 1884, l'État autorise le divorce. En 1885, le Panthéon est de nouveau désacralisé après six changements de statut durant le XIX^e siècle comme l'a étudié Mona Béguin dans Le Panthéon, École normale des morts (in Les lieux de mémoire, dir. Pierre Nora). L'opposition entre République et catholicisme se renforce. M. Barrès s'oppose à la transformation du clocher de Vendôme en latrines. Les citoyens catholiques sont sommés de choisir entre les deux camps comme l'illustre le dessin de Grandjean « Choisis, tu es libre » publié dans L'Assiette au beurre. La figure de Marianne s'oppose à celle de la religieuse. Le conflit atteint son apogée en 1905 qui marque la fin des interactions directes entre l'Église et l'État. Ainsi, les lieux de culte construits avant cette date restent de la responsabilité de l'État mais ce dernier ne finance plus les nouveaux. La querelle des inventaires de 1906 provoque

Epreuve : 10.1 Matière : 57.30 Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

de nouvelles contestations, mais la laïcisation est finalement entérinée par l'entrée en guerre.

L'accès à la souveraineté passe donc par une liberté religieuse et une laïcisation du pouvoir politique. Mais la notion est aujourd'hui réinterrogée : la religion devrait-elle complètement disparaître de l'espace public ?

Une laïcité dite défensive a vu le jour au début des années 2000 avec le débat sur l'interdiction des signes religieux dans l'espace public. Les différentes lois ont été floues et ont laissé des zones d'ombre et une marge d'interprétation au juge. La loi de 2005 visait spécifiquement l'interdiction de tout signe religieux à l'école, au collège et au lycée. Des difficultés d'interprétation ont vu le jour sur ce qu'était ou non un signe religieux (cas du bandana). Par ailleurs, la limitation de cette loi était également source d'interrogation. Y a-t-il une si grande différence entre le lycée et l'université ? Dans les années 2010, une nouvelle loi a interdit la dissimulation de son visage dans les lieux publics afin de maintenir l'ordre public, en particulier la sécurité. Mais la jurisprudence de la Cour de cassation est contradictoire. Les usagers de Pôle emploi peuvent par exemple porter une tenue dissimulant leur visage dans le centre mais pas dans la rue. Les débats ont divisé l'opinion publique et ont révélé une nouvelle dimension de la laïcité française : la religion serait un danger pour la République. L'égalité des personnes ne passerait alors que par l'invisibilisation des signes distinctifs en cantonnant la religion à la sphère privée. Cette conception, que l'on retrouve dans l'interdiction de la collecte de « statistiques ethniques » va à l'encontre de la vision anglo-saxonne du pluralisme religieux. L'égalité et l'exercice de la

souveraineté viendraient de la visibilité des diversités et non de l'universalisme. La religion est ainsi un phénomène constitutif de la nation américaine : « In God we trust » est inscrit sur les billets de banques. Les élus de la Chambre des représentants doivent prêter serment sur un livre qui était traditionnellement la Bible, mais à mesure que l'accès au pouvoir se démocratise, d'autres ouvrages sont utilisés. En veillant au respect de l'égalité, la République française ne doit pas pour autant empiéter sur les libertés fondamentales.

Finalement, le droit « d'avoir sa part de la souveraineté » serait moins une caractéristique de la République que de la démocratie. En effet, dans Introduction à la philosophie politique, Raymond Aron définit la démocratie comme la liberté et l'égalité d'accès à la compétition politique. Par ailleurs, religion et démocratie ne sont pas antithétiques. La Réforme visait par exemple à une démocratisation de la souveraineté en passant par la traduction des textes religieux dans les langues vernaculaires (95 thèses de Luther, 1519). L'utopie de Müntzer exprimée en 1525 avait également une visée démocratique. Autrement dit, égalité et religion ne sont pas antithétiques, c'est l'hégémonie d'une croyance sur les mœurs et le pouvoir politique qui provoque un accaparement de la souveraineté.

République et religion se sont construites en opposition. En monopolisant pendant des siècles le pouvoir politique en France, l'Eglise a exclu de la souveraineté les autres religions ainsi que le peuple. L'idéal démocratique s'est réalisé avec le libre accès au pouvoir par tous et la laïcisation de l'espace public. Pour autant, à trop vouloir égaliser, la République peut porter atteinte à la liberté religieuse et inversement. Le droit de vote accordé aux femmes en 1944 s'explique par l'idée répandue parmi les Républicains que les femmes étaient plus religieuses donc moins réceptives aux

idées républicaines. Dans le contexte actuel de « désenchantement du monde » (Marcel Gauchet) et de désaffection du politique, les liens entre religion et démocratie gagneraient à être de nouveau interrogés.

